

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 03 Novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 03 novembre à 20h30 le Conseil Municipal de Civrieux d'Azergues, régulièrement convoqué le 27/10/2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaient Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, M. Mathieu DESBAT, M. Jean-Baptiste PAULIN, Nadine MICHON, Loïc BOUCHARD, Alain NODIN, Marie-Charlotte HERITIER, Brigitte BOURGEAY, Mme Françoise BRESSON, M. Aymeric TEVISSSEN,

Etaient absents excusés : Mme Laetitia PONGE (donne pouvoir à M. Jean-Baptiste PAULIN)
Mme Isabelle ADELINÉ (donne pouvoir à Mme Marie-Pierre TEYSSIER)
M. Olivier PASQUAL (donne pouvoir à M. Loïc BOUCHARD)
Mme Liliane DALLA LIBERA (donne pouvoir à Brigitte BOURGEAY)
M. Pierre-Jean LIOBARD (donne pouvoir à Alain NODIN)
M. Jérôme ÉCOCHARD (donne pouvoir à Mathieu DESBAT)

Nombre de conseillers en exercice : 16 présents : 10 votants : 16

→ Secrétaire de séance : Mme Marie-Charlotte HERITIER

→ Mme le Maire met au vote l'approbation du compte rendu de la précédente session. Après vote, le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité et pourra être mis en ligne et à la disposition du public selon les nouvelles règles de diffusion des séances du conseil municipal.

Mme le Maire met en délibéré les points inscrits à l'ordre du jour :

DÉLÉGATIONS DES ÉLUS à la CCPBD

Mme le Maire souhaite redistribuer les délégations des élus siégeant dans les diverses commissions de la Communauté Communes afin de prendre en compte les démissions de certains membres du conseil municipal et l'arrivée de nouveaux élus depuis les dernières élections.

Les délégations actuelles des élus sont celles indiquées dans le tableau ci-joint.

Mme le Maire propose d'intégrer, comme inscrit dans le tableau ci-dessous, de nouveaux élus pour représenter la commune dans les commissions de la CCPBD :

| Pôle | Commission | Présence élus Civrieux d'Azergues |
|--|---|---|
| Administration et Coopération Territoriale | Finances | Marie-Pierre Teyssier |
| | Coopération Territoriale | Alain NODIN / Pierre-Jean Liobard |
| Activité et Mobilité | Économique, Commerce - Artisanat | Françoise Bresson / Pierre-Jean Liobard |
| | Transport - Mobilité - Modes doux | Alain NODIN / Pierre-Jean Liobard |
| | Emploi - Formation - Apprentissage | Françoise Bresson / Isabelle Adeline |
| Infrastructures du Territoire | Voirie | Loic Bouchard / Mathieu Desbat |
| | Entretien Bâtiments | Olivier Pasqual |
| | Bâtiments Neufs | Olivier Pasqual / Brigitte Bourgeay |
| | GEMAPI - Rivières | Pierre-Jean Liobard / Mathieu Desbat |
| Jeunesse et Services | Petite Enfance - Parentalité | Isabelle Adeline / Liliane Dalla Libera |
| | Jeunesse - ALSH | Isabelle Adeline / Liliane Dalla Libera |
| | Affaires sociales | Isabelle ADELIN / Liliane Dalla Libera |
| Environnement et Habitat | Agriculture et Espaces Naturels - Corridors Écologiques | Mathieu Desbat / Jean-Baptiste PAULIN |
| | Habitat - Logement - Urbanisme | Loic Bouchard / Pierre-Jean LIOBARD |
| | Collecte et Traitement des déchets - RSO - CTE | Loic Bouchard / Alain Nodin |
| | Agenda 2030 | Jean-Baptiste Paulin |
| | PCAET | Loic Bouchard / Pierre-Jean Liobard |
| Rayonnement du Territoire | Tourisme et Vie Associative - Géoparc | Marie-Pierre Teyssier |
| | Culture Patrimoine - PAH | Pierre-Jean Liobard / Brigitte BOURGEAY |
| | Communication externe et Évènementiel | Isabelle Adeline / Marie-Charlotte HERITIER |
| | Syndicat mixte du Beaujolais | Marie-Pierre TEYSSIER (suppléante) |
| | Syndicat Mixte du Bordelan | Marie-Pierre TEYSSIER |
| | SYTRAIVAL | Loic BOUCHARD (suppléant) |
| | MISSION LOCALE | Françoise BRESSON (suppléante) |
| | Accessibilité - Personnes handicapées | Liliane DALLA LIBERA |

Le vote de la délibération portant sur le remplacement des élus démissionnaires par de nouveaux élus pour représenter la commune dans diverses commissions communautaires est adopté à l'unanimité.

FINANCES : Décisions modificatives

1 AUGMENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRE 12

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal peut apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent (art. L1612-1 du CGCT).

À ce titre, Mme Teyssier indique qu'il est nécessaire de prévoir un transfert de lignes budgétaires afin d'augmenter les crédits en section de fonctionnement (chapitre 12) de 55000 € suites aux dépenses imprévues survenues au cours de cette année auxquelles la commune a dû faire face :

- Une hausse du point d'indice de 3.5% votée par l'état et applicable à tous les agents de la fonction publique depuis le 01/07/2022 ; ce qui génère une hausse globale du chapitre 12 de 12500 €
- Mise en longue maladie d'un agent sur toute l'année 2022 ; ce qui implique un maintien de salaire sur toute l'année pour l'agent et à fortiori d'assurer son remplacement. Ces dépenses supplémentaires se montent à 25000 €. Le salaire de l'agent absent est couvert en grande partie par l'assurance du CIGAC mais ce produit ne vient pas en déduction des dépenses salariales mais vient augmenter les recettes.
- Remplacement d'une agente en congé maternité : + 7500 €
- Divers remplacements périscolaires tout au long de l'année : + 2000 €
- Doublet sur le poste d'un agent faisant valoir ses droits à la retraite au 30/11/2022 : + 2500 €
- Remplacement d'un service civique par un agent d'animation : + 2400 €

Afin d'augmenter la ligne budgétaire du chapitre 12 à hauteur de 55000 €, Mme le Maire propose qu'un transfert de crédit soit effectué depuis la section d'investissement et plus précisément sur l'opération de la voirie des Verchères qui avait été budgétisée pour 2022 par convention de mandat avec la CCBPD mais qui a fait l'objet d'une annulation.

Cette décision modificative fera l'objet d'un transfert de crédits de la section d'investissement sur la section de fonctionnement comme suit :

| SECTION FONCTIONNEMENT | | | | | |
|------------------------|---------------|---------|----------|---------------|---------|
| Dépenses | | | Recettes | | |
| chapitre | article | crédits | chapitre | article | crédits |
| O23 | | -55000 | | | |
| 12 | 6411 | 55000 | | | |
| | <i>totaux</i> | 0 | | <i>totaux</i> | 0 |

| SECTION INVESTISSEMENT | | | | | |
|------------------------|---------------|---------|----------|---------------|---------|
| Dépenses | | | Recettes | | |
| chapitre | article | crédits | chapitre | article | crédits |
| 21 | 2152 | -55000 | O21 | | -55000 |
| | <i>totaux</i> | -55000 | | <i>totaux</i> | -55000 |

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2 AUGMENTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRE 20

Mme le Maire indique que dans le cadre des études à projets de la future zone de Charlieux, il est nécessaire de prévoir des crédits au compte 2032 « frais de recherches et développement » pour 3000 €. Pour couvrir ces dépenses, les mouvements de crédits suivants sont proposés :

| SECTION D'INVESTISSEMENT (dépenses) | |
|-------------------------------------|--------|
| Chapitre 20 | |
| 2032 <i>frais recherches et dev</i> | + 3000 |
| Chapitre 21 | |
| 2152 <i>Installations de voirie</i> | - 3000 |

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

FINANCES : Clôture du budget de la ZAM des Verchères

Comme évoqué lors du vote des budgets communaux 2022, il avait été nécessaire de reconduire le budget de la ZAM des Verchères au titre de 2022 afin de prévoir les écritures de clôture ainsi qu'une délibération du conseil municipal actant la fermeture définitive de ce budget annexe au 31/12/2022.

Mme le Maire précise que toutes les opérations relatives à ce lotissement sont aujourd'hui achevées ; cela met un terme au budget annexe de la ZAM des Verchères.

Ainsi, Mme le Maire présente les écritures comptables à passer pour solder ce budget au 31/12/2022 :

1) le remboursement par le budget ZAM des avances versées par le budget principal :

- => dans le budget annexe : mandat au 168741 de 30.000 €
- => dans le budget annexe : mandat au 168748 de 43.474 €
- => dans le budget principal : titre au 276348 pour 73.474 €

2) le transfert de l'excédent de clôture du budget lotissement dans le budget principal, qui est actuellement de 70.739,42 € :

- => dans le budget annexe : un mandat au 6522 pour 70.739,42 €
- => dans le budget principal : un titre au 7551 pour 70.739,42 €

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

✿ Convention CCPBD

Mme le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de ses délégations, une décision du maire va être prise pour signer la convention avec la CCBPD relative à l'audit sur les consommations énergétiques des bâtiments communaux. Un tarif de 400 €/bâtiment sera demandé. Ce dossier concernera en priorité l'école communale mais également la maison des associations et la mairie.

✿ Rapport du Président de la CCBPD

Les élus ont été destinataires de ce rapport.
Rappel des compétences en 2021 :

- Obligatoires :
 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêts communautaires ; Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
 - Actions de développement économique
 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
 - Collecte et traitement des déchets
 - GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

- Optionnelles :
 - Voirie.
Pour la commune de Civrieux d'Azergues, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 242 € et les dépenses en investissement s'élèvent à 169 232,69 € (pour 2021)
 - Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
 - Action sociale d'intérêt communautaire
 - Création et gestion de maisons de services au public
- Facultatives :
 - Protection et mise en valeur de l'environnement
 - Plan de lutte contre le bruit
 - Balisage des sentiers VTT
 - Politique des rivières
 - Politique du logement
 - Compétence Mobilité (code des transports). Cette compétence deviendra optionnelle à compter de 2022

M. Alain NODIN fait remarquer que ce rapport précise les dépenses liées au traitement des déchets mais qu'il n'est pas fait état des recettes correspondantes.

Le rapport du Président sera mis en ligne sur le site internet de la commune et Mme le Maire rappelle qu'il est consultable en mairie au format papier.

✿ Proposition d'un contrat de bail avec la sté CELLNEX pour l'installation d'une antenne relais

Mme le Maire rappelle qu'une autorisation préalable a encore une fois été refusée pour l'implantation d'une antenne relai commandée par l'opérateur Bouygues, 6 ans après celle prévue en haut de la Roche.

Ce refus a été principalement motivé dans un principe de précaution car l'installation était jugée trop proche du parc des Verchères où sont installés les jeux pour les enfants.

La société Bouygues qui cherche à s'installer depuis de nombreuses années a donc accepté une autre proposition plus adéquate qui nécessite la signature d'une convention entre l'opérateur représenté par la société CELLNEX et la commune.

Mme le Maire souhaite absolument éviter toute nouvelle situation conflictuelle avec un opérateur qui n'aboutirait qu'à une inévitable condamnation pour la commune comme il en fut le cas avec l'antenne FREE.

Cette nouvelle antenne serait implantée au lieu-dit Les Trois Pierres (parcelle communale n°A224). Cet emplacement se trouve à proximité d'une autre antenne déjà en place et couvrirait une surface au sol de 98 m². La redevance annuelle se monterait à 8 000 € nets.

Cette convention serait conclue pour une durée initiale de 12 ans reconductible par périodes successives de 5 ans.

Mme le Maire ajoute que cet emplacement reste le plus cohérent sur la commune compte tenu de la proximité avec d'autres mâts déjà en place et de la zone d'activités.

M. Alain NODIN demande si la commune doit contracter une assurance spécifique concernant cette convention. Mme le Maire dit que cela fera l'objet d'un signalement auprès de l'assureur de la commune mais n'engendrera pas de nouveau contrat car la mairie ne sera pas propriétaire de l'antenne. La société Bouygues devra, quant à elle, s'assurer pour cet ouvrage.

M. Aymeric TEVISSEN souligne que la rétribution nette de 8000 € produira malgré tout une recette communale complémentaire.

La signature de cette convention relève des délégations attribuées à Mme le Maire faisant l'objet d'une décision du maire. Avant cette signature, Mme le Maire demande l'avis de l'assemblée qui émet un avis favorable unanime.

✿ Retour enquête publique

Mme le Maire informe l'assemblée que M. le Commissaire enquêteur a remis son rapport faisant suite à l'enquête publique relative à la révision du PLU.

Mme TEYSSIER indique que ce rapport donne entière satisfaction car il est très positif et reflète la qualité du travail effectué par l'ensemble des élus ainsi que du cabinet d'urbanisme AUA.

Elle précise que l'avis favorable de ce rapport est d'autant plus remarquable qu'il est dénué de toute réserve ce qui est plutôt rare dans le cadre de ce type d'enquête.

Une seule recommandation a été notifiée : l'élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales. Contact a été déjà pris à ce sujet pour entamer cette démarche.

✿ Voirie

Nous venons d'apprendre cette fin d'après-midi que la CCBPD s'engageait à prendre en charge financièrement la décarbonation du chemin des rivières pour un montant de 20 000 €. Ce budget ne sera pas imputé sur le budget communal. Il s'agit d'une très bonne nouvelle qui va dans le sens de la préservation de notre biodiversité grâce à ces 400 mètres linéaires désimperméabilisés.

La séance est levée à 21h00

**Secrétaire de séance,
Mme Marie-Charlotte HÉRITIER**



**Mme le Maire,
Mme Marie-Pierre TEYSSIER**



